



DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°17/07/2025/14
Présents	24	Objet : Approbation du Règlement Intérieur des Accueils
Pouvoirs	05	de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Espaces Jeunes
Votants	29	2025-2026 et de ses annexes

La campagne de renouvellement de dossiers administratifs pour l'année scolaire à venir, est effectuée entre mars et début juillet de chaque année, en fonction des six secteurs géographiques périscolaires du territoire.

En termes de communication, des flyers ont été distribués dans chacune des écoles, à destination de l'ensemble des élèves. En parallèle, toutes les informations ont été communiquées auprès des Mairies et des établissements scolaires, afin que chaque nouvel arrivant puisse être informé de la démarche.

Il est rappelé que le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Espaces Jeunes est l'un des éléments du dossier administratif, qui est porté à la connaissance des familles utilisatrices du service, avec obligation de confirmation de lecture et de validation avant de procéder à toute réservation.

Outre une nouvelle possibilité de paiement qui intègre le Règlement Intérieur, « Payfip Partiel », qui permettra aux familles de régler une facture en plusieurs fois, les modifications proposées, précisées dans le projet joint en annexe, concernent majoritairement la Jeunesse :

- Une nouvelle tranche d'âge extrascolaire « Passerelle 10/13 ans » à AISEREY et à GENLIS,
- L'expérimentation d'un nouveau local « Jeunesse » à GENLIS, au sein du Restaurant Intercommunal, accolé à la *Plaine Patouillet* et une présence hors les murs dans les communes lors du dispositif « ADO MOUV' »,
- Le maintien de la facturation aux sorties, en cas de désistement de dernière minute,
- Un élargissement de 30 à 40 km concernant les sorties sans prestation et non facturées aux familles, afin d'offrir davantage de souplesse à l'équipe Jeunesse et d'être cohérent avec la tarification du Centre Social de la CCPD.

L'annexe 1, relative à la tarification des temps d'accueil périscolaires, extrascolaires et Espaces Jeunes, a également été modifiée.

Vu, l'avis favorable de la 6^{ème} Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » qui s'est réunie le 30 juin 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et des Espaces Jeunes 2025-2026 et ses annexes,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine
Dijonnaise,
Maire d'IZIER